Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260306-2026DCM020-DE

Commune de
Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage : 27/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le six mars
à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Gélébart, Mme Caouissin

Absents représentés : Mme Virginie Jestin qui a donné pouvoir à Mme Jestin

Absents : M. Loëgel, Mme Chentil MC, Mme Viala

Secrétaire : M. Patrice Reux

2025DCM020	**MARCHÉ PAM 22-03 MO MÉDIATHÈQUE**

Exposé :
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer l'avenant suivant, compte tenu de l'évolution du projet depuis la passation du marché en 2022 et l'avant-projet sommaire et les missions complémentaires demandées à la maitrise d'œuvre :

		Montant marché HT	Montant marché TTC	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	% avenant
MAITRISE ŒUVRE	YOANN BERNARD	78 436,00 €	94 123,20 €	32 153,00 €	38 583,60 €	
MAITRISE ŒUVRE	SOBRETEC	70 164,00 €	84 196,80 €	28 762,00 €	34 514,40 €	
MAITRISE ŒUVRE	BE ALHYANGE	7 400,00 €	8 880,00 €	3 033,00 €	3 639,60 €	
	TOTAL	**156 000,00 €**	**187 200,00 €**	**63 948,00 €**	**76 737,60 €**	41%

Délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :
- approuver l'avenant présenté ;
- donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents demandés

Décision du conseil municipal : adopté par 19 voix pour et 5 abstentions

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.